

Conseil Justice et Affaires intérieures. L'UE ne doit pas avaliser les violations des droits des migrants

15 janvier 2007

COMMUNIQUÉ DU BUREAU EUROPÉEN

Bruxelles □ Tant que le Maroc ne garantira pas qu'il peut mener des opérations de gestion des migrations sans que les droits humains des migrants et des réfugiés ne soient bafoués, l'Union européenne (UE) devrait réexaminer les aides financières allouées à ce pays, a déclaré Amnesty International dans une lettre adressée aux ministres européens de la Justice et des Affaires intérieures réunis ce lundi 15 janvier 2007 à Dresde (cette lettre est disponible sur le site www.amnesty-eu.org).

Les 23, 25 et 29 décembre 2006, la police marocaine a mené avec violence des descentes visant à expulser des ressortissants subsahariens vivant dans le pays vers la frontière algérienne. Ces rafles effectuées à la période des célébrations de Noël et du Jour de l'An sont presque passées inaperçues en Europe. Pourtant, les récents témoignages de migrants et de réfugiés qui sont revenus à Rabat font état d'une politique gouvernementale inquiétante à laquelle l'UE se doit de réagir avec vigueur.

Tout comme lors des événements de Ceuta et Melilla en 2005 et 2006 (dont Amnesty International a rendu compte dans son rapport intitulé *Espagne et Maroc. Un an après Ceuta et Melilla, les droits des migrants sont toujours en danger*, index AI : EUR 41/009/2006), les civils ont été arrêtés par la police marocaine et contraints de monter dans des bus qui les ont conduits près de la frontière algérienne où, après

avoir été divisés en petits groupes, ils ont été abandonnés dans différentes zones désertiques.

Comme souvent, ces agissements ont donné lieu à d'autres atteintes aux droits humains.

Abandonnés dans le désert sans eau ni nourriture, des hommes, des femmes et des enfants – dont certains n'avaient que onze mois – se sont retrouvés dans une situation extrêmement vulnérable, qui, selon plusieurs témoignages, a parfois dégénéré en passages à tabac et en viols.

Amnesty International demeure vivement préoccupée par le sort réservé à une centaine de migrants qui ont disparu sans laisser de traces après avoir été conduits à la frontière. *« Ce type d'opérations semble s'inscrire dans une politique gouvernementale que l'UE ne peut se permettre d'ignorer, d'autant qu'elle ne cesse de s'aggraver : les violations des droits humains sont désormais justifiées au nom de la coopération avec les pays de l'UE et, cette fois-ci, des réfugiés et des demandeurs d'asile ont aussi été arrêtés »*, a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International, alors qu'il apprenait que la police aurait confisqué les papiers de 10 réfugiés reconnus comme tels et de 60 demandeurs d'asile.

L'UE doit sérieusement s'inquiéter des déclarations des autorités marocaines, qui affirment que ces opérations répondaient aux demandes de l'UE et des États membres en matière de coopération dans la lutte contre la migration clandestine.

Ces rafles et leurs terribles conséquences doivent servir d'avertissement à l'UE et l'inciter à se montrer très prudente lorsqu'elle coopère avec des pays tiers dans ce domaine.

« La présidence allemande a récemment parlé de durcissement de la lutte contre l'immigration illégale. Après ce qui s'est passé au Maroc, elle doit préciser très clairement que l'UE ne saurait tolérer des atteintes aux droits humains dans le cadre de sa coopération, a indiqué Dick Oosting avant de conclure :

« Les mesures financières incitatives pour la gestion des flux migratoires et les négociations sur

un accord de réadmission doivent être réexaminés, jusqu'à ce que l'UE obtienne des assurances concrètes concernant le respect des droits fondamentaux. Si les ministres européens ne lancent pas un signal fort, cela équivaldra à avaliser de nouvelles violations et à associer l'UE directement à ces agissements. »

Pour en savoir plus et organiser des interviews, veuillez contacter : Bureau européen d'Amnesty International (Bruxelles)- Tél. : +32 2 5021499- Fax : +32 2 5025686- Courrier électronique : AmnestyIntl@aieu.be - Site Internet : <http://www.amnesty-eu.org/>

Source - http://www.amnesty.be/doc/article.php3?id_article=9788-